

Action sociale

Revalorisation des pensions

Le gouvernement a décidé de fixer la revalorisation des pensions à 1 %, soit 0,6 % de rattrapage pour l'année 2008 et 0,4 % d'inflation prévisionnelle 2009, à compter du 1er avril 2009.

Retraites complémentaires : ARRCO-AGIRC

Les dispositions de l'accord du 13 novembre 2008 relatives aux modalités d'évolution du salaire de référence et de la valeur du point continueront à s'appliquer. Ceci ne s'appliquera que pendant 21 mois, jusqu'au 31 décembre 2010, période pendant laquelle sera effectué un réexamen de l'ensemble des paramètres dont le montant des cotisations et le niveau des pensions.

Pour 2009, la revalorisation de ces retraites complémentaires a été fixé 1,3% à compter du 1er avril 2009.

GUY LARROUCAU

Action sociale

Action sociale

Action sociale